

## PROTOCOLE DE REPRISE DES ACTIVITES EN INTERIEUR DANS LE CONTEXTE COVID-19

Suite au courrier du 7/08/2020, du Service des Sports de la Mairie de Mont-Saint-Aignan, relatif au dernier Plan de Reprise d'Activités (PRA) dans les tous équipements sportifs municipaux,

Suite à la publication du CNEA (syndicat professionnel représentatif du Sport [...]) du guide de reprise d'activité : Annexe 8- Recommandations spécifiques au champ du Sport, version 8 du 22/07/2020,

Suite à l'annonce de Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports et Roxana MARACINEANU, Ministre déléguée chargée des Sports, concernant : Déconfinement 4 - les mesures pour le sport à partir du 11 juillet 2020,

Suite aux communiqués de presse du 12/07/2020 de la Confédération Française des Arts Martiaux et Sports de combat (CFAMSC), de la Fédération Française de Karaté – Wushu / Arts Martiaux Chinois,

*Depuis le 11 juillet 2020, l'ensemble des activités physiques et sportives peuvent reprendre normalement dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire. La distanciation physique n'est plus obligatoire lorsque la nature même de l'activité ne la permet pas. De fait, cette évolution autorise à nouveau la pratique des sports de combat au niveau amateur et en pratique de loisir dans les territoires sortis de l'état d'urgence.*

**Notre Association MSA Yoga – Sophrologie - Tai Ji Quan – Qi Gong reprend ses activités en intérieur à compter du lundi 7 Septembre 2020, dans les locaux prêtés par la Municipalité de MSA :**

### PLANNING 2020-2021

***mis à jour le 27 août 2020***

	Jour	Heure	Salle	Discipline	Professeur
1	LUNDI	12h15-13h45	parquet / rexy	Yoga	Annie
2	MARDI	19h-20h30	salle des scouts	Yoga	Marie-Hélène
3	MARDI	09h-10h30	gym/danse / rexy	Yoga	Joanne
4	MARDI	10h30-12h	gym/danse / rexy	Yoga	Joanne
5	MARDI	14h-15h30	salle des scouts	Yoga	Joanne
6	MARDI	15h45-17h15	salle des scouts	Yoga	Joanne
7	MERCREDI	09h-10h30	gym/danse / rexy	Yoga	Joanne
8	JEUDI	19h-20h30	salle à Ste Thérèse	Yoga	Joanne
9	VENDREDI	09h15-10h45	gym/danse / rexy	Yoga	Joanne
10	LUNDI	19h-20h30	gym/danse / rexy (*)	Yoga	Marie-Thérèse
11	MERCREDI	10h30-12h	salle des scouts	Yoga	Marie-Thérèse
12	MERCREDI	14h30-16h	salle des scouts	Yoga	Marie-Thérèse
13	MERCREDI	18h30-20h	salle à Ste Thérèse (*)	Yoga & méditation	Marie-Thérèse
14	JEUDI	18h30-20h	jardin du Rexy	Yoga	Marie-Thérèse
15	LUNDI	18h30-20h	salle des scouts	Tai Ji	Yann
16	MERCREDI	19h-20h30	jardin du Rexy	Tai Ji	Yann
17	VENDREDI	18h30-20h	gym/Danse (*)	Tai Ji	Yann
18	JEUDI	19h30-21h	parquet / rexy	Tai Ji	Saïd
19	MERCREDI	10h30-12h	gym/danse / rexy	Qi Gong & méditation	Saïd
20	MERCREDI	17h-18h30	gym/danse / rexy	Qi Gong	Saïd
21	JEUDI	18h-19h30	parquet / rexy	Qi Gong	Saïd

**(\*) avec demande pour passer au Gymnase Berthelot**

Notre planning 2020-2021 a été présenté au cours de notre RV du 27/07/2020 avec Monsieur Lastel, Directeur Service des Sports et M. Lucas, Adjoint au maire, chargé des Sports, mis à jour le 27/08/2020 suite à notre RV avec Madame Chassagne, adjointe au maire, chargée de la proximité et M. Dumont.

---

### **Concernant le PRA établi par la Municipalité de MSA pour ses équipements sportifs :**

Notre Association a pris bonne note des **recommandations générales définies dans le PRA élaboré par la Municipalité :**

- Toutes les personnes accédant aux bâtiments municipaux doivent porter leur masque de protection individuelle avant l'entrée dans le bâtiment. Le port du masque est obligatoire dans les espaces communs et l'accueil des personnes;
- Du gel hydroalcoolique est disponible dans les bâtiments publics à différents endroits. Les agents doivent être avertis quand il n'y a plus de gel afin qu'ils puissent réapprovisionner le plus rapidement que possible ;
- Le lavage des mains à l'eau et au savon est recommandé lorsqu'il est possible en respectant les gestes barrières ;
- Les distanciations à respecter entre les personnes est de 1 mètre ;
- Un marquage au sol indique la distanciation et le sens de circulation à l'entrée et à la sortie afin d'éviter les croisements de personne ;
- Le lavage des mains au gel hydroalcoolique est de nouveau préconisé avant de manipuler les boutons (gel à disposition à l'entrée) ;

Ainsi que des **recommandations spécifiques :**

- Identifier et différencier les zones accessibles au public ainsi que les zones de travail propres aux agents de la municipalité;
- Assurer le suivi du nettoyage au sein du bâtiment (feuilles de passages par salle) ;
- Port du masque obligatoire pour les personnes extérieures (public, prestataires, partenaires) dans l'enceinte des bâtiments ;

Et des modalités d'**Entretien et Technique** mises en place par la Municipalité de MSA pour ses équipements sportifs :

- Tous les agents de la municipalité interviennent dans le bâtiment dans le respect du protocole propre à leur métier ;
- Chaque salle du bâtiment dispose d'un cycle de désinfection/nettoyage qui peut être différent selon sa fonction et sa fréquence d'utilisation ;
- La direction du service des Sports informe les agents d'entretien et technique de ces spécificités (liées au PRA).

**Les professeurs, une fois informés, seront tenus d'appliquer ces recommandations générales.**

### **Concernant le déroulement de nos activités à la rentrée 2020-2021 :**

- des pratiques individuelles
- des exercices de santé et bien-être, chorégraphies de mouvements, n'entraînant aucun contact physique

Les professeurs appliqueront le PRA élaboré par la Municipalité pour les locaux prêtés.

Les professeurs rappelleront aux pratiquants le respect des gestes barrière :

- Maintenir une distance d'un mètre entre les pratiquants
- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou réaliser une friction avec un produit hydro-alcoolique
- Se couvrir systématiquement le nez et la bouche quand on tousse ou éternue
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle
- Éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux
- Porter un masque grand public quand les règles de distanciation ne peuvent pas être appliquées

Et dès la présence de signes d'une possible infection Covid-19 (toux, essoufflements, fièvre, etc.) :

- le pratiquant devra rentrer chez lui, éviter les sorties et les contacts avec des personnes fragiles, contacter son médecin si besoin
- le pratiquant devra limiter les contacts directs et indirects (via les objets) et porter un masque grand public

### **Concernant la désignation d'un Référent covid :**

- Chaque professeur sera le référent covid de chacun de ses cours.
-

# Yoga - Sophrologie - Tai Ji Quan - Qi Gong

Association Mont-Saint-Aignan

---

## Concernant l'occupation des salles :

- Les professeurs veilleront à aérer les salles pendant 15 minutes en début de cours.
- **Le nombre de participants aux cours sera limité à la jauge définie par les services de la municipalité pour chaque espace (salle, gymnase), de manière à respecter la distanciation d'un mètre entre les personnes.**

## Concernant les tenues et le matériel de pratique :

- Les pratiquants arriveront, dans la mesure du possible, en tenue de pratique (sauf chaussures), ils déposeront leurs manteaux et chaussures à l'intérieur de la salle de pratique.
- Les pratiquants utiliseront leur propre matériel personnel de pratique et il n'y aura pas d'échange de matériel ou d'équipement.

Le Bureau de l'Association  
La Présidente, EDIN-KLAES Isabelle